

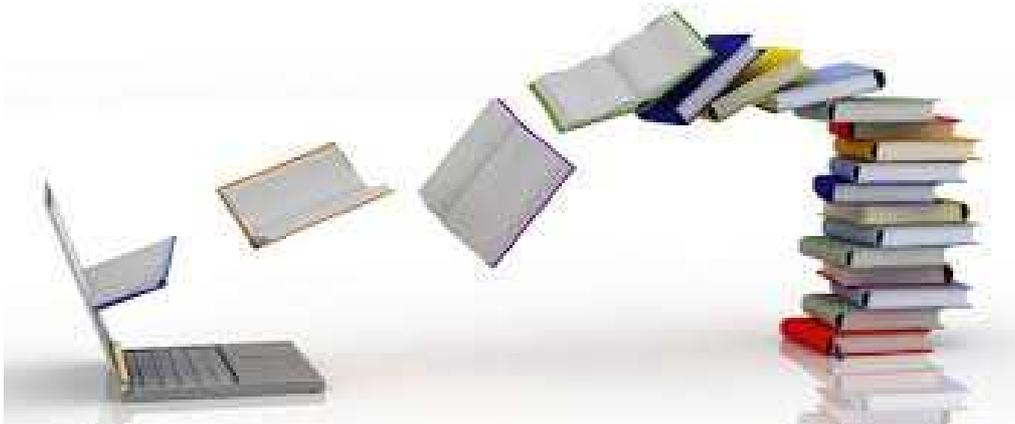
Université d'Oran2 Mohammed Ben Ahmed
Faculté des Science de la Terre et de l'Univers
Département des Sciences de la Terre



LA BIBLIOGRAPHIE EN GEOLOGIE

Ses règles et ses recommandations

Cours destiné aux étudiants de 2^{ème} année Master



Dr. KARED Ratiba

Année Universitaire : 2020/2021

La bibliographie est la liste des sources (livres, articles, blogs, podcasts, vidéos, pages Web, etc.) consultées pour l'élaboration d'un travail (mémoire, rapport de stage, article, synthèse, etc.) qu'elles soient ou non citées dans le corps du texte du travail. À partir du moment, où ces sources ont apporté des éléments à la réflexion, elles doivent être mentionnées.

La bibliographie permet :

- De rendre compte de la qualité des sources sur lesquelles s'appuie la réflexion : auteur expert de la thématique abordée, date de publication récente, éditeur spécialisé dans la publication à destination d'un public de niveau universitaire ou professionnel, etc. ;
- De donner au lecteur la possibilité de vérifier certains éléments et d'approfondir les points qui pourraient l'intéresser.

Textes Et Rédaction

La clarté et la brièveté sont les deux qualités essentielles d'un compte rendu ou d'une publication.

I- Titres :

A-importance d'un titre :

L'importance d'un titre est capitale pour faciliter la recherche documentaire. Sa rédaction correcte doit renseigner sur la nature de la découverte effectuée (dans une revue) et sur le contenu de l'étude.

Des titres précis et complets permettent d'effectuer rapidement les recherches bibliographiques même pour un non spécialiste.

B-Règles principales d'un titre :

B1-Adéquation : Le titre doit refléter rigoureusement le contenu du texte.

B2-Brièveté : Le titre doit être aussi bref que possible mais sans que cette brièveté conduise à la suppression d'indications essentielles.

Exemple :

Long : « Manuel d'actinologie* ou zoophytologie, contenant : 1-une histoire abrégée de cette partie de la zoologie, avec considérations générales sur l'anatomie, la physiologie, les

mœurs, les habitudes et les usages des actinozoaires ; 2-un système général d'actinologie, tiré à la fois des animaux et de leurs parties solides ou polypiers ; 3-un catalogue des principaux auteurs qui ont écrit sur ce sujet, avec un atlas de 100 planches représentant une espèce de chaque ou sous-genre » par H. M. D. De BLAINVILLE (1834).

(*) Science qui étudie l'effet de la lumière et des radiations sur les fonctions humaines et animales.

Court mauvais : *Cardiastraea* nouveau genre de madréporaire ahermatypique du Maroc.

Bon : *Cardiastraea* nouveau genre de madréporaire ahermatypique du Lias du Maroc et nouveau mode de gemmation.

B3-Précision :

Dans le titre, il est nécessaire de toujours ajouter à un nom d'espèce la **classe** ou l'**ordre** (localisation systématique), à un nom de lieu la **région** ou le **pays** (localisation géographique), à un horizon stratigraphique l'étage ou le système (localisation chronostratigraphique), à un gisement métallifère la **nature du minerai**, etc....

Exemples :

Mauvais : le genre *Hornera* dans le Chattien.

Mauvais : Étude géologique du gisement de Tiaratine.

Bon : Étude géologique du gisement de manganèse Tiaratine (Haut-Atlas, Maroc).

La précision géographique est de très loin la plus importante ; c'est elle qui est le plus souvent impossible à retrouver.

B4-Inutilité :

Le titre ne doit pas débiter par des mots sans significations tels que : « **Note sur...** »,

« **Sur...** », « **Étude préliminaire...** », « **Contribution à la connaissance ...** », « **À propos de ...** »,

« **Rapport sur ...** » etc.....

Exemples :

Mauvais : Sur deux ostracodes nouveaux du Toarcien ...

Bon : Deux ostracodes nouveaux du Toarcien ...

Mauvais : Contribution à l'étude des rongeurs de l'Oligocène ...

Bon : les rongeurs de l'Oligocène ...

B5-Intérêt général :

Il est préférable, dans la rédaction d'un titre, de mettre en évidence la portée générale du travail plutôt que son intérêt local.

Exemples :

Passable : Découverte de fossiles dans le massif de Tazzeka (Maroc).

Bon : Remarquables enclaves fossilifères dans un massif de microgranite (Tazzeka, Maroc).

B6-Exagération :

A éviter les titres **inadaptés** : ex. le tunnel Prado-Carénage ;

-**beaucoup trop généraux** : ex. sur quelques fossiles du Maroc ;

- ou **imprécis** : sur quelques découvertes paléontologiques

B7-Indexation :

Les mots composant le titre ne sont pas toujours suffisamment nombreux ou ne sont pas parfaitement adaptés à un système de classification. Ainsi, il est de plus en plus fréquent de les compléter par ce qu'on appelle des **mots clés**.

Ces mots clés sont choisis par un système de classification appelé « **Thésaurus*** » (répertoire de termes techniques). Ils servent à définir précisément et intégralement dont ce qui est traité dans le texte. Leur nombre n'est pas limité mais il ne faut les multiplier à l'excès.

Exemple :

Titre « les sédiments du Dévonien de la région de Saida (Algérie nord occidentale) :nature et génèse »

Mots clés : « débris flows, turbites, lobes, chenal-levée, Dévonien, Algérie »

C-Titres internes :

La hiérarchie des titres utilisables, éventuellement, dans le corps d'un ouvrage est le suivant (du grand vers le petit) :

- livre ;
- partie ;
- titre ou sous titre
- chapitre, sous chapitre ;
- section, sous section ;
- article ;
- paragraphe ;
- alinéa.

La nomenclature chiffrée de ces subdivisions n'a pas de règles bien précises mais classiquement, elle est la suivante :

- chapitre I, II, III ...
- section A, B, C ...
- article 1, 2, 3, ...
- paragraphe a, b, c, ...
- alinéa 1°, 2°, 3°, ...

Le système numérique international appelé « **système décimal** » est fortement recommandé mais à la condition de ne jamais dépasser les 3 chiffres :

1-,	1-2-
1-1-	1-3-
1-1-1-	1-3-1
1-2-1-

D-Datage des documents :

Les publications portent obligatoirement la date de leur parution : soit sur **la couverture**, soit sur **la page de garde** soit sur **la page du titre** soit sur la **dernière page**.

La date peut simplement comporter l'année ou aussi le mois et même le jour, selon les nécessités.

Pour les éditeurs (ou responsables de diffusion), il est recommandé d'inscrire aussi la date de réception du texte sous la forme ou les formes suivantes :

- manuscrit reçu le ... ;
- texte définitif déposé le ... ;
- communication présentée le ...
- etc.

II-Les Auteurs

Tous texte si bref soit-il ne doit pas rester anonyme mais porter la mention de son auteur. L'auteur (ou les auteurs) doit (doivent) accompagner le titre plutôt qu'apparaître à la fin, comme la signature d'une lettre.

A-Auteurs en titres

1-le nom de l'auteur (les auteurs) est lié au titre de manière obligatoire. Il doit toujours être accompagné du ou des prénoms. Lorsqu'il y a plusieurs auteurs, leur ordre est laissé à leur libre appréciation : alphabétique ; hiérarchique ; suivant l'importance de la contribution ; en fonction du pôle d'intérêt....Cet ordre sera respecté dans les citations.

2-une note infrapaginale précisera l'adresse professionnelle de l'auteur (auteurs). Lorsque les auteurs sont nombreux, les adresses professionnelles doivent être mentionnées pour chacun d'eux. Les adresses servent pour prendre contact avec l'auteur (les auteurs). Il faut donc éviter les sigles peu communs et les adresses incomplètes : ORGM, BRGM....

3-cas particuliers : depuis 1952, les personnes morales sont admises en qualité d'auteurs : c'est ce qu'on appelle la collectivité auteur.

Exemples : Groupe français d'étude du Néogène ; le Comité de Stratigraphie de l'Algérie (CSA).

Lorsqu'un ouvrage collectif est publié sous la direction d'une (ou plusieurs) personne (s), ou bien lorsqu'une (ou plusieurs) personne (s) assume la coordination (coordonateur (s); Editor pour les anglais), c'est cette personne qui sera désignée comme auteur de l'ouvrage complet.

Exemple :

PIVETEAU J., traité de paléontologie.

Cela n'empêche pas que chaque chapitre ou article soit cité comme entité avec son auteur particulier.

Les congrès (séminaires) peuvent être désignés comme il s'agissait d'une collectivité-auteur, à moins qu'un coordonateur soit désigné.

B-Auteurs dans le texte

1-la citation d'un auteur dans le cours du texte se fera par son nom sans mention de son de titre ou toute formule de politesse mais suivi de l'année de publication entre parenthèse.

Exemples :

Mauvais : M. Dupont ; **Monsieur** Dupont, **Le Professeur** Dupont

Bon : Dupont (1945.)

Lorsqu'il y a deux auteurs à la publication citée, ceux-ci sont mentionnés indissolublement (exemple : BIZON J. J. et BIZON G.) ;

Lorsqu'il y a plus de deux auteurs (exemple : BOUGARA M., BELKEBIR L. et BOULVAIN F.), les citations dans le texte sont faites sous la forme « BOUGARA M. et al. »

2-la présentation même du texte, lorsqu'il est écrit en commun entre deux auteurs ou plus, la spécialisation de l'un ou l'autre, donc la part de travail de chacun d'eux apparaît souvent très clairement. Il est possible de la noter discrètement en plaçant leurs initiales entre parenthèse dès le début du texte.

En revanche, il faudra éviter les expressions « l'un de nous » ; « l'autre de nous » parce que ou bien elles soulignent la part de mérite de chacun, ou bien elles suggèrent une différence d'opinion. La spécialité de chacun peut être signalée dans l'avant-propos.

3-Lorsqu'il y a qu'un seul auteur, la forme peut se concevoir de plusieurs manières mais doit rester homogène tout au long du texte. L'emploi de la première personne du pluriel (**nous**) est admissible lorsque l'auteur veut associer le lecteur à l'exposé.

Exemple : Le long de la vallée de la Tafna **nous** observons la succession de plusieurs formations.

La forme impersonnelle « **on** », sous une apparence de modestie, est quelque fois dangereuse car elle laisse l'impression d'un manque d'objectivité ou d'une certitude qui ne serait pas toujours basée sur l'observation de faits précis.

Exemple : Le long de la vallée de la Tafna **on** peut observer la succession de plusieurs formations.

La forme passive est alors préférable.

Exemple : Le long de la vallée de la Tafna, plusieurs formations **ont été** observées.

L'emploi de la première personne du singulier « **je** » est haïssable pour son abus de répétition.

C-Auteurs de taxons :

Le nom d'auteur (auteurs) d'un taxon, doit (doivent) être écrit en petites lettres capitales, suit (suivent) le nom scientifique sans interposition d'un signe de ponctuation mais une virgule le sépare de la date.

Exemple : *Globigerina bulloides* D'ORBIGNY, 1826

Dans un article le nom de l'auteur devrait être cité, au moins une fois, et ne devrait pas être abrégé.

Lorsque le statut générique de l'espèce a été changé, le nom de l'auteur et l'année sont mis entre parenthèse

Exemple : *Cribellopora latigastra* (DAVID, 1949).